

Société de Prévoyance Mutualiste du Personnel de la Banque de France

(Registre national des Mutuelles n° 391 396 397)

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 19 mars 2026

Le 19 mars 2026 à 9 h00, le Conseil d'Administration de la Société de Prévoyance Mutualiste s'est réuni dans ses locaux du 9 rue du Colonel Driant à Paris 75001.

Sont présents :

Mesdames : ESSAHRAOUI, DELEBECQ, GEORGE, LE FORMAL, LE RESTE, PARIS, ROYER – MASOTTI

Messieurs : CHEVALIER, COLLART, DIOT, EUGENE, LO IACONO

Sont excusés : Mme DOURNEAU, ROCHER. Mrs CHAUMEIL, COULOT-BRETTE, HAGUENAUER, HUVELIN

12 administrateurs ont le pouvoir de voter, détenant 12 voix sur 18. Le quorum nécessaire à la validité des opérations (articles 23 et 32 des statuts) est atteint.

Sont également présents :

- Mr HARDILLIER, représentant du CSEC de la Banque de France
- Mme EL OUALI, assistante de direction de la SPM
- Mme AUDEVARD, commissaire aux comptes du groupe ALBOUY
- Mrs BRENDDEL et LEMAITRE, du cabinet d'Expertise comptable In Extenso-Deloitte

Mme PARIS remercie tous les participants de leur présence, la séance du Conseil pourra ainsi se tenir valablement.

La Présidente déclare la séance ouverte.

1-Approbation du PV du Conseil d'Administration du 21 octobre 2025 :

Le PV a été transmis à tous précédemment. En l'absence d'observations, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des administrateurs présents.

2-Comptes 2025

Présentation :

Messieurs LEMAITRE et BRENDDEL commentent les résultats de la SPM sur l'exercice 2025 à l'appui d'un diaporama dont chacun a reçu une version papier.

Bilan actif :

Les actifs à décembre 2025 présentent une valeur nette de nouveau en légère augmentation (+ 60 K€ par rapport à fin 2024). Elle s'explique par la progression des valeurs mobilières de 406 K€ (valeur nette totale de 13 242 K€) et une diminution des comptes bancaires de 256 K€ (les avoirs s'élèvent à 480 K€).

Les créances diverses à hauteur de 17 K€ concernent uniquement le solde à recevoir de la subvention allouée par la Banque de France (prévue dans le courant du premier semestre 2026). Fin 2024 elles s'établissaient à 112 K€ du fait d'un carry-back important (restitution d'impôts).

Les immobilisations sont en augmentation de 8 K€, elles correspondent à la poursuite du renouvellement du parc informatique.

Enfin, un solde de 2 K€ reste à recevoir sur les cotisations rejetées en décembre 2025, à représenter.

Bilan passif :

Le résultat est positif de + 305 K€ par rapport à fin 2024 et atteint 652 K€ d'excédent.

Les fonds propres progressent de 347 K€ pour atteindre 12 862 K€.

Les provisions pour sinistres augmentent légèrement (69 K€ contre 61 K€ en 2024) dont 31 K€ pour la période 2017-2021. La réserve financière sur cette période touche 10 dossiers sans bénéficiaire dont les fonds devront être transférés à la CDC.

Les dettes fiscales correspondent au solde d'impôt sur les sociétés de 98 K€ à régler en mai 2025.

Les dettes sociales se chiffrent à 10 K€.

Les produits constatés d'avance se réduisent à 2 K€ (cotisations encaissées d'avance en décembre 2025) contre 657 K€ fin 2024. Cette différence résulte de la modification des dates d'appels des cotisations, dorénavant en deux échéances sur l'année en cours.

Compte de résultat :

Le compte de résultat affiche un excédent après impôts de 652 K€ contre 347 K€ fin 2024.

Il révèle l'équilibre de l'activité de la SPM entre ses charges et ses produits. Sans surprise, le montant engagé en 2025 pour les sinistres est en augmentation d'environ 200 K€. La Présidente nous en confirme la cause, liée à un nombre de décès historique, atteignant 437 défunts.

Ce rythme risque de se maintenir au vu de l'âge avancé d'un bon nombre de nos adhérents nonagénaires et centenaires.

Bien que les charges et salaires aient diminué ainsi que les frais de fonctionnement, les produits (cotisations en baisse de 32 K€ et subvention stable à 416 K€) peinent à couvrir la charge des sinistres.

Ainsi le compte de résultat accuse une perte d'exploitation de 234 K€ contre 66 K€ en 2024.

Frais de fonctionnement :

Comme évoqué plus haut ces frais enregistrent une baisse (245 K€ contre 326 K€ en 2024) du fait de la refacturation de frais à la banque (64 K€) et de la baisse des frais d'AG et de formation (- 12 K€ au total).

Salaires et charges :

En baisse également par le biais d'une réduction du taux des charges patronales, passant de 39,31 % à 39,22%.

Toutefois, de bons résultats financiers viennent tempérer la faiblesse du résultat d'exploitation.

Il est une fois de plus mis en évidence que l'excellente gestion financière des actifs de la SPM est essentielle à son activité.

Résultat financier :

A fin décembre 2025 il s'élève à 1 145 K€ contre 573 K€ fin 2024. Les plus-values sur cessions de valeurs mobilières atteignent 1 179 K€ (947 K€ en 2024). Les revenus de ces valeurs baissent de 8 K€ et les moins-values sur cession augmentent de 202 K€.

Les frais de gestion sont stables.

Impôt sur les sociétés :

La SPM ayant dégagé un excédent fiscal de 1 054 K€, l'impôt sur les sociétés 2025 s'élève à 259 K€. Après déduction des 4 acomptes versés en 2025, un solde de 98 K€ sera versé le 15 mai 2026.

3 – Proposition d'affecter le résultat bénéficiaire sur le compte « provisions réservées » à la prochaine Assemblée Générale

La proposition est approuvée à l'unanimité des administrateurs présents.

4 - La Présidente nous communique les chiffres à ce jour :

Nouvelles adhésions en 2025 : 68 (10 en 2024)

Démissions/Radiations : 20 (39 en 2024)

Décès : 437 (385 en 2024)

Effectifs adhérents à fin 2025 : 12268

2026 débute avec 3 adhésions enregistrées à ce jour

5 – Intervention de Mme AUDEVARD

A la suite de cet exposé, Madame AUDEVARD, commissaire aux comptes, représentante du cabinet ALBOUY-Consult, nous informe qu'elle n'a relevé aucune anomalie lors de ses contrôles ; ses rapports devraient nous parvenir dans les délais réglementaires.

Madame AUDEVARD souligne également l'excellent partenariat avec la SPM. Dans ce cadre elle a participé à une réunion en amont du Conseil, réunissant Mme Paris, MRS Collart et Eugène. Un travail sur la gestion du portefeuille, une étude des risques par rapport aux opérations effectives a été mené. Il en ressort le constat très satisfaisant d'une gestion raisonnée dans l'intérêt de la SPM, dans le respect de décisions collégiales encadrées par le Comité Financier et d'une surveillance de ses partenaires bancaires.

6 - Arrêté des comptes 2025 par le Conseil :

Les comptes sont arrêtés à l'unanimité des administrateurs présents.

De même 3 rapports en annexe de l'exercice 2025, transmis aux administrateurs, sont approuvés à l'unanimité par le Conseil.

A - Rapport de présentation des comptes annuels.

B - Rapport de Solvabilité

C - Rapport de gestion

7- Point financier :

Intervention du Trésorier Général :

Monsieur COLLART réitère son attachement à fournir aux administrateurs une communication de qualité quant aux informations liées à nos partenaires. Ce devoir d'information contribue à un suivi de gestion transparent et réactif. Il rappelle le travail complémentaire et de qualité réalisé par chacun d'entre eux.

Rappelons leurs profils de positionnement :

Promépar est actif, Swiss Life tient à une diversité classique et Générali tend à la prudence.

Les produits choisis sont toujours expliqués et motivés par la connaissance des marchés et des tendances. Les achats réalisés font l'objet d'une surveillance accrue.

Leurs performances en 2025 ont été brillantes :

24,68 % pour Promépar

9,8 % pour Générali

9,42 % pour Swiss Life

Nous leur témoignons notre reconnaissance pour ce travail positif. Avec l'aval du Comité Financier il est entendu d'abonder le portefeuille Générali de 200 K€, étant le partenaire au portefeuille le moins élevé et dont la gestion depuis 5 ans donne entière satisfaction.

Grâce à ce travail, les bénéfices obtenus par cession des plus-values latentes ont pu équilibrer les décaissements 2025 (stables par rapport à 2024) mais qui immanquablement augmenteront en 2026 au vu du nombre de décès projetés (plus de 400).

Cette stratégie répond à la philosophie de la SPM dont l'objectif n'est pas de réaliser des profits mais de satisfaire ses adhérents.

Aujourd'hui, la gestion appliquée s'avère toujours payante puisque la situation financière présente trois années successives de bénéfices.

Comment aborder le contexte international dès plus troublé ?

Pas d'affolement ! Dixit le Trésorier Général.

Certes, depuis le dernier Comité Financier, en quelques jours, le tumulte s'est installé. Une forte baisse des marchés invite à se poser de bonnes questions. Perpétuer le dégagement de plus-values latentes est d'actualité. La question du réinvestissement se pose.

La SPM enregistre de très bons résultats sur les placements en cours (l'or qui a triplé son rendement, les OPCVM sur le Brésil et les pays émergents). Toutefois une prise de risque modérée aurait le mérite de dynamiser le portefeuille.

Le compte SPM Premium à la BRED, bien fourni, fer de lance de la SPM, se situe potentiellement apte à dégager des bénéfices. Envisager des placements financiers serait sans doute un pari à prendre en ce moment.

Monsieur Collart envisage d'autre part de soumettre aux banquiers la mise en place d'un retour sur les fonds investis, montant qui restera à définir avec nos partenaires.

Monsieur LO IACONO, qui oeuvre sur le compte SPM Premium, salue l'efficacité de communication de notre Trésorier Général et le rôle actif du Comité Financier notamment sur les grands choix des lignes d'action en toute transparence. Il souhaite souligner que les bénéfices engrangés doivent faire face à un compte d'exploitation chaque année en baisse. La bonne gestion des avoirs permet de financer ce delta par des placements rémunérateurs qui viennent en compensation. IL est heureux que cette efficacité permette une restitution directe aux adhérents plutôt que de procéder à des augmentations de cotisation. Saluons ici une gestion prudente bien qu'offensive qui de plus préserve une réserve de fonctionnement d'une année.

Comité financier :

Le rapport du Comité Financier réuni le 13 mars a été transmis aux administrateurs.

Il en ressort ci-après la situation des avoirs détenus par la SPM à cette date :

Les avoirs globaux de la SPM atteignent un niveau exceptionnel.

Situation nette : 16 646 K€

VMP : 15 318 K€

Liquidités : 1 328 K€

Coupons encaissés depuis le début de l'exercice : 21 K€

Plus-values latentes nettes : 466 K€

Prestations décès : 315,4 K€

Quitus en faveur du Trésorier Général :

Les administrateurs présents donnent quitus à l'unanimité à Monsieur Collart pour sa gestion.

8-Rapports non financiers à approuver :

1) Comité d'Audit, approbation du rapport 2025 :

Monsieur EUGENE, Président du Comité, rappelle les principales étapes de l'année.

Rapport du Comité d'Audit pour l'exercice 2025 :

L'année 2024 avait été consacrée par la nouvelle Présidente, Mme Guylaine Paris, à sa formation sur les questions de gestion de la mutuelle, sur les obligations réglementaires mais également à une campagne de recrutement de nouveaux adhérents en liaison avec la Banque. Cette campagne a permis de recruter 90 nouveaux adhérents. Ce chiffre est faible comparé aux 437 décès annuels enregistrés dont il a fallu financer les indemnités. Il risque de le demeurer car la Mutuelle a perdu son caractère institutionnel aux yeux du personnel nouvellement recruté qui provient d'horizons divers et qui, souvent, n'est pas appelé à faire durablement carrière à la Banque.

En termes arithmétiques, cela représente un décaissement de 1,52 millions €. Ce chiffre n'a rien d'étonnant en raison du vieillissement accéléré de la population couverte par la Mutuelle. D'ailleurs, le cœur de cible des nouveaux adhérents est la classe d'âge qui s'approche de la retraite et ceux qui y sont déjà, c'est-à-dire à partir de 60 ans. Le retour à l'équilibre financier naturel de la Mutuelle paraît donc hors de portée pour longtemps dès lors que les cotisations ne couvrent que la moitié des dépenses et que cet écart se creuse. L'augmentation du montant de la cotisation annuelle tous les deux ans et l'augmentation différenciée selon les tranches d'âge (avec une accentuation après 60 ans) ont pour principal objectif de ne pas dégrader plus encore « l'équilibre » actuel de la Mutuelle.

Le fer de lance financier de la SPM repose, à l'heure actuelle, sur la gestion active de son portefeuille-titres sous l'égide du Trésorier Général, Mr Jean-Pierre Collart. Outre la compétence financière et le suivi quotidien des marchés qu'elle implique, la caractéristique de cette gestion est la répartition des actifs entre plusieurs comptes et entre quatre gestionnaires. Chacun d'entre eux gère l'allocation qui lui a été confiée de manière indépendante (les trois gestionnaires externes dans le cadre d'un mandat de gestion autonome, Mr Collart en plus de la charge de son propre portefeuille coordonne l'ensemble).

SPM PREMIUM, le compte le plus récent a été créé avec l'objectif de fournir une année de revenus à la SPM dans l'hypothèse où le Trésorier Général viendrait à quitter ses fonctions. Il est cogéré avec le Secrétaire Général Adjoint. Il a reçu une dotation de 1500K € qui s'élève désormais à 1700K €.

Le compte courant à la BRED est destiné à alimenter la trésorerie courante. Il est géré par le Trésorier Général avec un objectif délibéré de recherche de rendement grâce aux dividendes encaissés qui se sont élevés à 323K € en 2025.

Les trois autres comptes ouverts respectivement chez trois établissements partenaires, PROMEPAR, SWISS BANK et GENERALI à qui ont été donnés des mandats de gestion sont de facto en concurrence. Les dotations consenties à l'origine n'ont jamais été ponctionnées jusqu'à présent avec le triple objectif :

- 1) de faciliter les comparaisons entre les performances des gestionnaires ce qui s'est révélé, à l'usage, être un excellent stimulant

2) de constituer la réserve de solvabilité de la mutuelle

3) d'assurer la division des risques portés par chaque gestionnaire en raison de la complémentarité de leurs placements.

Les avoirs globaux de la SPM s'élèvent à près de 16.000K € ce qui constitue une performance remarquable pour cette gestion commencée il y a désormais 20 ans et qui a traversé une crise financière majeure, celle de 2008 (crise dite des « subprimes ») ainsi qu'une volatilité accrue des marchés au fil des ans. La politique d'achats de titres du Trésorier Général est réalisée avec le souci prioritaire d'évaluation simple des risques. Ces trois dernières années 2023, 2024, 2025 se sont révélées excellentes en raison de la hausse générale des marchés, américains notamment. 2025 s'est clôturée avec 1152 K € de plus-values latentes et 700 K € de plus-values réalisées.

Ce contexte de hausse des marchés est favorable mais néanmoins fragile. L'année 2026 s'annonce périlleuse ne serait-ce qu'en raison des événements géopolitiques qui se déroulent. L'organisation de gestion du portefeuille mise en place par le Trésorier Général est résiliente par construction. Elle a été mise en place avec le souci défensif de disperser les risques afin de faire face à d'éventuels retournements des marchés.

Tous ces placements ont été effectués en valeurs largement référencées. Ils ne comportent pas de produits de titrisation ni de produits complexes qui ne peuvent être décryptés.

Par suite d'une évolution réglementaire sur l'obligation de fournir un rapport annuel RSE, Mr Albouy, un des deux associés du cabinet qui assure le Commissariat aux Comptes (avec le concours de Stéphanie Audevard) est venu en personne faire le point sur les nouvelles obligations réglementaires en vue d'établir un rapport. Il a été convenu de sortir les valeurs d'armement du RSE d'autant que ces valeurs ont connu en 2025 une progression remarquable qui est liée à l'augmentation des budgets européens de la Défense et dont le Trésorier Général a tiré parti dans le choix de ses placements.

Pour conclure Monsieur Eugène nous rappelle la question centrale de l'augmentation du nombre de décès, non compensée par un nombre d'adhésions suffisant. Toutefois, grâce à une gestion multiple, axée sur le souci du rendement, et un compte de réserve (SPM Premium) couvrant une année d'activité, la SPM est en mesure de faire face aux aléas conjoncturels.

Monsieur Lo Iacono complète cette réflexion en saluant la décision du Conseil d'Administration d'étager le montant des cotisations par tranches d'âges. Ce principe permet d'offrir un point d'équilibre et d'amortir le vieillissement de nos adhérents.

Le rapport d'AUDIT 2025 est approuvé à l'unanimité des administrateurs présents.

2) Rapport TRACFIN :

Aucune déclaration n'a été faite, les procédures sont respectées.

Le rapport est approuvé à l'unanimité des administrateurs présents.

3) Dossiers en déshérences :

Sur les 10 dossiers potentiellement en déshérence sur la période 2017-2021, 4 ont été réglés en ce début d'année.

- Les 2 dossiers de 2017 ont été traités. Ce qui permet de repousser d'une année l'envoi à la CDC.
- Pour l'année 2018, il n'en reste qu'un qui présente un reliquat de 52,98 €, la facture des pompes funèbres à l'époque n'ayant pas atteint les 4000 €.
- Il y avait 3 dossiers en 2019, 2 ont été résolus. Après avoir effectué des recherches il est constaté que le bénéficiaire du 3^{ème} dossier est DCD.
- En 2020, deux dossiers : pour l'un, après recherche, le bénéficiaire est décédé 3 ans avant l'adhérent. En revanche, une piste sérieuse est à suivre pour le second dossier, auquel deux frères bénéficiaires peuvent être rattachés.
- Et enfin, pour 2021 : deux dossiers ; l'un avec la localisation d'un bénéficiaire à Dubaï, un second plus difficile à résoudre aucune piste ni aucune accroche à ce jour n'étant trouvées.

9- Vie de la Mutuelle :

Point sur notre nouveau partenariat avec CFI (routages et traitement des votes de l'AG) :

La Présidente a évoqué lors du Conseil d'Administration précédent, les difficultés rencontrées avec l'entreprise chargée du dépouillement des votes. Nous avons appris depuis que notre interlocutrice privilégiée et seule apparemment à maîtriser le sujet, avait finalement quitté l'entreprise après son congé maternité.

Madame Paris s'est donc rapprochée de notre imprimeur Mr Barré afin de trouver une entreprise plus rigoureuse et experte. Il a permis la mise en relation avec un autre de ses partenaires de longue date, basé en région parisienne et appartenant à un grand groupe : CFI Technologie.

Après échanges de mails, visioconférence, et étude comparative de devis, il a été choisi de lui confier désormais le routage des cartes d'adhérents, la fourniture du matériel de vote pour l'AG ainsi que le dépouillement des bulletins de vote.

Opération de récupération des données « bénéficiaires » pour actualisation des dossiers de nos adhérents :

Après extraction dans la base des dossiers sans bénéficiaires, il s'est avéré qu'il en existait 158. Chacun a fait l'objet d'une étude.

-11 étaient sous tutelle, dans ce cas, on ne peut qu'attendre le décès et espérer être prévenus avant le règlement aux Pompes Funèbres

-1 seul dossier sans aucune piste de contact

-19 ont été retrouvés en examinant le dossier « papier »

Sur ces 158 adhérents, seuls 56 avaient une adresse électronique. Par mesure d'économie, le document nécessaire pour la complétude de leur dossier leur a été envoyé par mail : 37 ont répondu, 18 ont été relancé une seconde fois par mail, sans succès. 18 courriers postaux ont donc dû être envoyés, à ce jour 11 ont finalement répondu.

Les 71 adhérents ne disposant pas de boîte mail ont été contactés par courrier postal, 50 ont répondu.

Au total nous avons un solde de 31 adhérents sans bénéficiaire sur cette campagne d'actualisation.

Cette opération coûteuse en terme d'affranchissement et chronophage est une obligation légale et une nécessité pour éviter la déshérence.

Modifications à apporter aux statuts et montant des cotisations pour 2026 :

Aucune modification prévue. Le sujet des cotisations devra être abordé au CA d'octobre 2026 en vue de l'augmentation des cotisations de 2027 et la programmation d'une étude actuarielle pour 2028.

Point sur le site internet :

L'étude est toujours en cours. Contact a été pris avec le Word Master afin d'intégrer des documents au site. Sans retour à ce jour, une visite à celui-ci est à prévoir.

Formation à l'Intelligence Artificielle :

Après contact avec l'organisme «La Mutualité», nous sommes en attente d'une proposition de date pour une formation sur ce thème, dans nos locaux, pouvant rassembler 8 à 10 participants.

Visibilité de la SPM en interne :

Malgré les engagements de la DGRH pour informer et sensibiliser les employés de la Banque par le biais d'un article dans le livret d'accueil et d'une page dédiée sur l'intranet, rien encore n'a été réalisé.

Mme Paris nous précise que son interlocutrice DGRH a changé de fonctions, elle reste en contact avec le service afin de relancer notre demande.

10 : Point sur la cellule de contrôle interne :

Le rapport complet de contrôle interne de la SPM – Banque de France – sur l'année 2025 sera transmis aux administrateurs.

Le constat d'ordre général permet à M. Chaumeil et Mme Essahraoui de confirmer que l'ensemble du dispositif est appliqué de manière rigoureuse et totalement conforme.

Aucune non conformité n'a été constatée, l'équipe de contrôle s'est assurée que la SPM soit conforme à la législation en vigueur.

En déroulant l'ensemble des points de contrôles complets mais aussi des contrôles aléatoires effectués par sondage aucun n'ont révélé d'anomalie.

Les non conformités relevées précédemment concernant les processus opérationnels (connus, appliqués et réalisés, mais non documentés) nécessitaient une procédure écrite pour trois postes dont deux ont été solutionnés rapidement et parfaitement par Fatima EL Ouali et Mme Paris.

En résumé, l'équipe de contrôle atteste qu'il n'existe aucune non conformité bloquante et salue la gestion quotidienne assurée par les trois membres du bureau ainsi que par les autres administrateurs, qui contribuent à la pérennité de la SPM.

Une mention particulière est adressée à notre Trésorier Général, qui « tient les cordons de la bourse avec rigueur » et veille sur nos avoirs en bon père de famille, tout en sachant saisir les opportunités.

La Présidente remercie l'équipe de contrôle pour leur travail.

11 -Préparation et date de l'Assemblée Générale :

11 – a- : Liste des candidats aux postes d'administrateurs :

Les administrateurs sortants peuvent se représenter, sont concernés :

Mmes DELEBECQ, LE FORMAL, PARIS

Mrs COLLART, COULOT-BRETTE, HUVELIN

La Présidente rappelle à ceux ou celles qui ne l'auraient pas fait, qu'il convient de faire acte de candidature pour valider leur renouvellement s'ils le souhaitent.

Monsieur HAGUENAUER nous a fait part de sa décision de ne pas renouveler son mandat d'administrateur au sein de la SPM. Ce départ rompt le fragile équilibre de la parité mais remet surtout en question l'une des exigences de l'article 25 de nos statuts répondant au code la mutualité : « le nombre des membres du conseil d'administration ayant dépassé la limite d'âge fixée à 70 ans ne peut excéder le tiers des membres du CA ».

Or, nous ne sommes plus que 17 administrateurs et au mois d'octobre, une 6ème administratrice atteindra l'âge de 70 ans. Il est donc impératif de « recruter » au plus vite. Nos statuts nous autorisent 21 administrateurs, il serait souhaitable que nous tendions vers cet objectif. Dans le cas contraire et afin de respecter cette contrainte de l'article 25, nous serions obligés de nous séparer de nos aînés les plus âgés, ce que personne ne souhaite, puisque ces derniers sont remarquablement impliqués dans la vie de notre Mutuelle, et exercent des fonctions essentielles. C'est le cas notamment de Mr EUGENE, notre Doyen, Vice-Président et plus encore, responsable de l'Audit et Président de TRACFIN, dont nous ne saurions nous passer, autant que de ses analyses si pertinentes.

Mme Paris demande par conséquent que chacun dès à présent mobilise tout son entregent afin de recruter de « jeunes candidats et candidates aux postes d'administrateurs (trices) ». Afin d'étayer son propos elle propose un rapide état des lieux pour 2027 :

sur 17 administrateurs 6 auront entre 70 ans et 80 ans,

1 aura 69 ans

2 auront 68 ans

6 entre 61 et 67 ans

4 entre 40 et 58 ans.

Si nous ne recrutons pas, mathématiquement nous n'aurons d'autre choix que de nous séparer des plus anciens.

Mme Paris a déjà approché deux personnes dont l'une semble acquise à cette adhésion. La question du profil que doit posséder un administrateur est posée (un adhérent non Banque de France par exemple). Après vérification, nos statuts ne précise rien en la matière. Cette question sera donc étudiée de plus près.

11-b : Liste des questions à poser à l'Assemblée Générale :

- 1) Approuvez-vous la reconduction de l'objet de la Mutuelle défini à l'article 3 des statuts ?
«La mutuelle a pour objet l'assurance temporaire décès annuelle»
- 2) Approuvez-vous le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 juin 2025 ?
- 3) Approuvez-vous les comptes annuels présentés par le Conseil d'Administration et les documents, états et tableaux qui s'y rattachent ?
- 4) Approuvez-vous que le résultat de l'exercice soit affecté sur le poste «report à nouveau» ?
- 5) Approuvez-vous les rapports du Commissaire aux Comptes ?

11 – c : Dates de l'Assemblée Générale :

Elles sont fixées au mardi 25 juin 2026 et au vendredi 10 juillet 2026, en l'absence de quorum à la première date.

La salle est réservée pour le 25 juin dans nos locaux du 9 rue du Colonel Driant 75001 PARIS.

En l'absence d'autres questions, la Présidente clôture la séance à 12H.

La Secrétaire Générale

Le Trésorier Général

La Présidente

Joëlle DELEBECQ

Jean-Pierre COLLART

Guylaine PARIS